



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2024-11/07

| | |
|-----------------------|---|
| Nombre de conseillers | L'an deux mille vingt quatre le 14 novembre à 19 heures |
| en exercice : 29 | le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE |
| présents : 20 | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire |
| votants : 27 | Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2024 |
| pour : 27 | PRESENTS : Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, AUDOIN- LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge. |
| contre : 0 | |
| abstention : 0 | |

ABSENTS REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme ROYER Carole.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. POLLUS Alfred.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : ADHESION AU DISPOSITIF « LES PAPILLONS » A DESTINATION DES
ENFANTS DE LA COMMUNE – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX
ENFANTS**

Dans le cadre de son engagement dans la Convention Territoriale Globale « Les Collines », dont l'objectif est « Bien grandir sur le Territoire », promouvoir le bien-être des jeunes et lutter contre les violences intrafamiliales, la commune de Saint-Zacharie souhaite adhérer à l'association « Les Papillons », active depuis 2019 dans la lutte contre les violences faites aux enfants.

La commune souhaite contribuer à la libération de la parole des enfants et a ainsi pris contact avec l'association « Les Papillons ». Celle-ci propose aux communes, écoles et associations un dispositif visant à faciliter l'expression des enfants, notamment via l'installation de boîtes aux lettres dans les écoles, où les enfants peuvent déposer des messages ou des dessins.

En parallèle, une personne ressource, formée pour détecter les signes de maltraitance et recueillir la parole des enfants, sera désignée et réalisera des actions de sensibilisation pour familiariser les enfants avec le dispositif.

De plus, des personnes habilitées seront chargées de relever régulièrement les messages déposés dans les boîtes « Papillons ». Ces messages seront transmis à une cellule d'analyse composée de psychologues spécialisés dans les violences faites aux enfants. Si les situations relevées ne présentent pas de caractère grave ou urgent, les professionnels informeront les responsables des structures concernées. Dans le cas contraire, si une situation grave ou urgente est détectée, un signalement aux autorités compétentes sera immédiatement effectué.

La convention entre la Commune de Saint-Zacharie et l'association « Les Papillons » est annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que la commune de Saint-Zacharie souhaite jouer un rôle essentiel dans la libération de la parole des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'Association « Les Papillons ».
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération.
- D'inscrire les crédits nécessaires, soit 350 euros pour l'année scolaire, au budget de la commune.
- De désigner Mme Monique POZZI comme personne référente du dispositif au sein de la commune et Mme Eliane COLETTA comme suppléante.
- De désigner Mme Fabienne SPINOSA, Responsable de la Médiathèque, comme personne ressource.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE